

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2023

Le conseil Municipal est réuni à la salle Henri Bonnet sous la présidence de Monsieur le Maire, Xavier GRUAT.

DATE DE CONVOCATION : 2 mars 2023

PRÉSENTS : ALPHONSOUT Jean-Paul, BASSET Jean-Paul, DÉZIEUX René, DUPONT Sophie, FERINCZEK Jérôme, GRUAT Xavier, JOUVE Nicolas, MASSIAS Hervé, MONCOURIER Stéphanie, PRADEL Patricia,

ABSENTS : DE CARVALHO Jacques excusé donnant procuration à ALPHONSOUT Jean-Paul, GAUTHIER Daniel excusé donnant procuration à GRUAT Xavier, LACOMBE Jean-Pierre excusé donnant procuration à JOUVE Nicolas, LEGRAND Jean-Paul excusé donnant procuration à FERINCZEK Jérôme, SIBIAL Sandra excusée donnant procuration à MONCOURIER Stéphanie, VITTORI Lionel excusé donnant procuration à MASSIAS Hervé

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DUPONT Sophie

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h30.

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal du dernier conseil.

Le Conseil Municipal délibère sur les questions suivantes (voir tableau annexé) et décide de :

- Choisir la destination des coupes et la mise en vente des coupes sur le massif forestier de la section de La Vedrenne et du Puy de Bort pour l'exercice 2023 ;
- Valider la décision de la commission travaux et de retenir l'offre de l'entreprise MATTIOZ pour le renforcement du VC33 Champoux en tranche ferme et le renforcement VC16 Les Vialles en tranche optionnelle pour un montant total de 88 395.00 € HT soit 106 074.72 € TTC. Le marché pour la tranche ferme est notifié ;
- Annuler la suppression du budget annexe « Suc de Rouge » considérant la nécessité de passer des écritures complémentaires ;
- Autoriser le Maire à, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget ;
- Ne plus facturer les gouters aux familles à compter de la date de la présente délibération ;
- Créer, pour une bonne organisation des services, un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 23.11 heures hebdomadaires.
- Demander une subvention à la région Nouvelle Aquitaine pour le tiers lieu.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une décision budgétaire modificative portant virement de crédit du chapitre 022 (dépenses imprévues) vers le chapitre 14 de la section de fonctionnement.

Un point sur le personnel communal est réalisé : suite à son placement en retraite pour invalidité, Cécile BOS a quitté les effectifs de la commune et Lucie DEGUILLAUME doit réintégrer l'école après son congés maternité le 1^{er} avril.

Il fait état de la réception du tiers lieu et des difficultés rencontrées sur le lot maçonnerie.

Le budget 2023 est en cours de préparation : l'investissement portera sur l'aménagement intérieur du tiers lieu, les travaux de voirie et la reprise de concessions au cimetière du Bourg de Sarroux. 2023 devra être l'année de la maîtrise des dépenses énergétiques et Monsieur le Maire en profite pour remercier ses adjoints qui s'investissent dans cette mission.

Des conseillers font état de la visibilité des mas de mesures pour le projet éolien implantés sur le plateau. Le projet ne prévoit pas d'implantation sur la commune.

La Sous-préfecture d'Ussel est saisie de la problématique de conformité des pontons d'Outreval.

Les représentants du SMAT au sein du conseil ont saisi son président sollicitant la tenue d'une réunion sur le thème de l'avenir du site des Aubazines.

Stéphanie MONCOURIER fait un compte rendu de l'assemblée générale de la MAM et Hervé MASSIAS présente ceux de l'ALC et de RBA.

Monsieur le Maire expose qu'il est convoqué en gendarmerie pour un dossier de maltraitance animale pour d'anciens habitants de la commune.

La nouvelle maquette du Chez Nous est présentée au Conseil et fait l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00. Vu pour être affiché le 15 mars 2023, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARROUX SAINT JULIEN

SÉANCE DU 8 MARS 2023
Date de convocation : 2 mars 2023

PRÉSENTS : ALPHONSOUT Jean-Paul, BASSET Jean-Paul, DÉZIEUX René, DUPONT Sophie, FERINCZEK Jérôme, GRUAT Xavier, JOUVE Nicolas, MASSIAS Hervé, MONCOURIER Stéphanie, PRADEL Patricia,

ABSENTS : DE CARVALHO Jacques excusé donnant procuration à ALPHONSOUT Jean-Paul, GAUTHIER Daniel excusé donnant procuration à GRUAT Xavier, LACOMBE Jean-Pierre excusé donnant procuration à JOUVE Nicolas, LEGRAND Jean-Paul excusé donnant procuration à FERINCZEK Jérôme, SIBIAL Sandra excusée donnant procuration à MONCOURIER Stéphanie, VITTORI Lionel excusé donnant procuration à MASSIAS Hervé

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DUPONT Sophie

NUMERO	OBJET	Sens du vote
08-03-2023-1	Délibération destinations des coupes de bois - exercice 2023	15 pour 1 abstention
08-03-2023-2	Délibération attribution du marché de voirie 2023	unanimité
08-03-2023-2AR	Délibération annule et remplace attribution du marché de voirie 2023	unanimité
08-03-2023-3	Délibération annulation suppression du budget annexe « Suc de Rouge »	unanimité
08-03-2023-4	Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)	unanimité
08-03-2023-5	Délibération suppression de la facturation des gouters	unanimité
08-03-2023-6	Délibération création d'un emploi d'adjoint technique territorial et mise à jour du tableau des emplois	unanimité
08-03-2023-7	Délibération demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine pour le tiers lieu	unanimité

A Sarroux-Saint Julien, le 8 mars 2023

Le Maire, Xavier GRUAT

